



*Commis par le Juge*  
*ad.*

Comporte une table alphabétique en fin d'année

## REGISTRE

Contenant *deux* feuillets, cotés et paraphés par nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES** et **DÉCÈS** de la Commune de *Trilbardou*, pendant le cours de l'année **1863**.

A Meaux, le *vingt* Décembre mil huit cent soixante-deux.

*Trilbardou*

*J. L. L.*

*N. 1*

*Acte de*  
*Décès*

*Catherine Espérance*  
*Suzanne Heaux*

*Il Janvier*

**P**AR MIL HUIT CENT SOIXANTE DEUX Le  
dix-sept Janvier, Sept heures du matin, j'ai devant  
moi *Maurice* ex officier public de la Cour civil de la  
Commune de Trilbardou, sous Compromis Jules  
Charles Ledue, âgé de trois ans quatre mois  
et demi, né le 17 Mars 1862, âgé de vingt-huit  
ans, Charretier, tout deux légitimes mineurs

Mairie de Trilbardou

et qu'on de la défunte ci après nommée,  
 Le premier demeurant à Trilbardou, et le second  
 demeurant à Charmetray & Causs, de Clays-Douilly,  
 lesquels nous ont déclaré que Catherine  
 Genière Susanne Creux, âgée de soixante  
 sept ans, sans Profession, vivant la veuve, administratrice  
 avec le demeurant à Trilbardou; fille des défuncts  
 Jacques Creux, et de Marguerite Susanne  
 Péllet, et mère de Pierre Pelatier; est  
 décédée audit Trilbardou, en son domicile  
 hier à midi; et après avoir été apaisé  
 par Dieu, nous avons fait le présent acte, que  
 nous avons signé seul après lecture faite;  
 Les deux témoins ci dessus nommés, qu'on de  
 la défunte, nous ont déclaré ne savoir signer.

*J. De signeur*



avec son mari; Les Dites présentations  
 en Déclaration nous ont été faites  
 en présence des Dites Pages Pierre  
 Bujer, âgé de quarante quatre ans, Charroy,  
 et Louis Jérôme Maron, âgé de vingt six ans,  
 Mo anourés, tous deux témoins majeurs demeurant  
 à Trilbardou, et proches voisins de l'Infortuné  
 déclarant; Lesquels ont ainsi qu'il par de l'écrit  
 Comparant et déclarant; Signé avec nous le présent  
 acte de Naisance, après lecture faite.  
 & Police. Bonhomme & Marin  
*J. De signeur*

N<sup>o</sup> 3.

Acte de Naiss  
 de  
 Jean Paschal  
 Gilet.  
 le 14 Avril.

Par lequel nous le Cinq  
 Avril, onze heures de matin; par devant nous  
 Maire et officier public de la Justice civile de la  
 Commune de Trilbardou; sont comparus Jean  
 Pierre Vermelle, âgé de cinquante quatre ans,  
 Bachelier, et Jean Baptiste Lédre, âgé de  
 soixante cinq ans; Prestres, tous deux témoins  
 majeurs demeurant à Trilbardou, et proches  
 voisins du défunt ci après nommé; Lesquels  
 nous ont déclaré que Jean Paschal Gilet,  
 âgé de cinquante deux ans, Cosigneur, né à  
 Douy, de la Vallée, Canton de Sixy sur Ourcy,  
 femme de Marie, demeurant à Trilbardou,  
 fils de défunt Jean Paschal Gilet, et  
 de Marie Genière Ducrotay, âgée de  
 quatre vingt un ans, Payenne demeurant  
 audit Douy de la Vallée, et épouse de Louis  
 Alexandre Parafaut, âgée de quarante neuf ans,

N<sup>o</sup> 2.

Acte de Naisance  
 Philibert Sidon  
 Bonhomme.  
 le 24 février.

Par lequel nous le Cinq  
 Janvier, onze heures de matin; par  
 devant nous Antoine Delignier, Maire et  
 officier public de la Justice civile de la Commune  
 de Trilbardou; est comparu Jean Pierre  
 Bonhomme, âgé de trente deux ans, Bachelier,  
 demeurant à Trilbardou; lequel nous a déclaré  
 qu'il hier à sept heures du soir; il lui est  
 né un son domicile un Enfant qu'il nous  
 présente, et que nous reconnaissons être le  
 fils de Mademoiselle, en lequel il a donné les  
 Dénoms de Philibert Sidon; lequel  
 enfant il a eu de son légitime Mariage, avec  
 Pauline Hermine Vincent, âgée de vingt  
 cinq ans, sans Profession, demeurant à Trilbardou.

Sans Profession, demeurant à Grillo adieu avec  
son mari et est décidé au même lieu, en son  
Présent, hier, à dix heures du soir; et  
après nous être assuré du Dées, avons  
présenté le présent acte, que les Déclarants  
ont signé avec nous, après lecture faite.  
Léonard Marnette

*1<sup>er</sup> Dédigné*

Leau

mil huit cent soixante trois, Le  
Dix neuf Mai, quatre heures du soir; par devant  
nous Napoléon Dédigné, Maire et officier public  
de l'Etat civil de la Commune de Grillo adieu,  
et Comparu Julien Alexandre Chardon, âgé de  
vingt neuf ans, Néanmoins, demeurant à Grillo adieu;  
Lequel nous a déclaré que Cejourd'hui à midi, il  
est en son domicile au lieu qu'il nous  
présente, et que nous reconnaissons être le  
Marsulin, en auquel il a donné les Prénoms de  
Jules Honoré; Lequel enfant et a en sa son  
légitime Mariage avec Julianne Julie Nectayer,  
agée de vingt trois ans, sans Profession,  
demeurant à Grillo adieu, mes ses, Mari; Lesdits  
présentation et déclaration nous ont été faites  
en présence de Louis Germain Germain, né  
de Trente six ans, Néanmoins, Jean fin de  
Déclarant, et Alexandre Dominique Ruyette, âgé de  
trente deux ans, aussi Néanmoins, prêtre vicaire  
dudit Déclarant, et tous deux Femmes majeurs demeurant  
à Grillo adieu; Lesquels ont à l'exception de  
leur de l'enfant Comparant et Déclarant, signé  
avec nous le présent acte de Naissance

N.° 4.

Acte de Naissance  
De  
Jules Honoré  
Chardon.

19 Mai



N.° 5.

Acte de Naissance  
De  
Jules Honoré  
Chardon.

20 Mai

après lecture  
de l'enfant  
a déclaré  
Germaine  
fait. Lein  
Comparant nous  
ont signé.



Leau

mil huit cent soixante trois, le vingt Mai,  
cinq heures du soir; par devant nous Napoléon  
Dédigné, Maire et officier public de l'Etat civil  
de la Commune de Grillo adieu, et Comparu Louis  
Germaine Germain, âgé de Trente six ans, Néanmoins,  
et Alexandre Dominique Ruyette, âgé de Trente deux  
ans, aussi Néanmoins, tous deux Femmes majeurs  
demeurant à Grillo adieu, le premier ecclé. maternel,  
et le second prêtre vicaire au lieu qu'il nous  
présente, nous a déclaré que Jules Honoré  
Chardon, âgé de vingt neuf ans, sans Profession,  
né en demeurant à Grillo adieu, fils de Julien  
Alexandre Chardon, âgé de vingt neuf ans, Néanmoins,  
et de Julianne Julie Nectayer, âgée de vingt trois  
ans, sans Profession, demeurant ensemble à Grillo adieu,  
est décidé au même lieu, au domicile de ses père  
et mère, aujourd'hui à son domicile de son  
et après nous être assuré du Dées, avons  
présenté le présent acte, que les Déclarants ont signé  
avec nous, après lecture faite.  
Léonard Marnette

*1<sup>er</sup> Dédigné* playette

N<sup>o</sup> 6.

Acte de Mariage

De  
Julie  
Reineume.

Le 12 Juin,

**Pan** mil huit cent soixante trois, Le  
quatre Juin, onze heures du Matin, par devant  
nous **Edolphe Dedignieux**, Maire et officier  
public de l'état civil de la Commune de Erilbardou,  
et Comparses **Ernest Choussible Reineume**, âgé  
de vingt deux ans, Charrier, demeurant à Erilbardou,  
de qui nous a déclaré que le dit bien à quatre  
heures du Matin, il lui est né en son domicile  
un enfant qu'il nous présente, et que nous  
reconnaissons être son fils **Nicolas**, et  
auquel il a donné le prénom de **Julie**;  
lequel enfant il a eu de son légitime mariage  
avec **Leonie Hèle Brachard**, âgée de  
vingt ans, Mariage demeurant à Erilbardou  
avec son mari; lesdites présentation et déclaration  
nous ont été faites en présence de **Felix Augustin  
Reineume**, âgé de cinquante deux ans, Charrier,  
père du déclarant, et **Amand François Brachard**,  
âgé de cinquante trois ans, Serurier, tous deux  
démorant à Erilbardou; lesquels ont avoué  
que le père de l'enfant comparant en déclarant,  
a signé avec nous le présent acte de Mariage,  
après lecture fait.

**Edolphe Dedignieux** Maire de Erilbardou  
**Ernest Choussible Reineume**  
**Amand François Brachard**

N<sup>o</sup> 7.

Acte de Décès  
De  
Laura Julie  
Pasche.

Le 14 Juin

**Pan** mil huit cent soixante trois le vingt  
quatre Juin, cinq heures du soir, par devant nous  
le **Edolphe Dedignieux**, Maire et officier public  
de l'état civil de la Commune de Erilbardou;  
deux Comparses **Jean Baptiste Vincent Chober**, âgé  
de soixante six ans, Propriétaire, et **Alexandre**



**Jean Chober**,  
**Jean Marchand**,  
deux Comparses  
le premier décédé  
cette mortale de son  
nommé; lesquels nous ont déclaré que  
**Laura Julie Pasche**, âgée de dix huit mois,  
sans profession, née à Paris, d'une des Dames  
**Henriette**, et de demorant d'une de Constantin  
**Nicolas**, fille de **Jacques Louis Pasche**,  
âgé de quatre six ans, Marchand de Vin, demorant  
à Paris, et de **Constantine Nicolle**, et  
de **Marie Antoinette Chober**, âgée de huit  
mois ans, aussi Marchande de Vin, demorant à  
Paris, avec son mari, ses parents, autres Erilbardou  
au domicile de leur père **Jean Baptiste Vincent Chober**,  
son aïeul, et premier tuteur de l'enfant, ou elle  
démorant provisoirement, au sein de son père  
**de Paris**; et après nous être assurés de l'état,  
nous avons fait le présent acte, que les déclarants ont  
signé avec nous, après lecture fait.

**Chober** **Chober, fil,**  
**Edolphe Dedignieux**

N<sup>o</sup> 8.

Acte de Décès  
De  
Julie  
Reineume.

Le 11 Juillet.

**Pan** mil huit cent soixante trois Le  
dix sept Juillet, sept heures du Matin; par devant  
nous le **Edolphe Dedignieux**, Maire et officier  
public de l'état civil de la Commune de Erilbardou;  
deux Comparses **Felix Augustin Reineume**,  
âgé de cinquante sept ans, Charrier, et **Amand  
François Brachard**, âgé de cinquante six ans,  
Serurier, tous deux demorant à Erilbardou



à Guilbardou, le premier aïeul paternel, et le  
 second aïeul maternel du défunt, et après nommés,  
 desquels nous ont déclaré que Sallez Réaume,  
 âgé de six mois, sans Profession, né en  
 l'année à Guilbardou, fils de Etienne  
Cherphile Réaume, âgé de vingt deux ans,  
 Charretier, et de Léonie Adèle Brachard,  
 âgée de vingt ans, Blancbisseuse, demeurant ensemble  
 à Guilbardou, en l'état au même lieu, au  
 domicile de ses père et mère, sont à cinq  
 heures du soir; et après nous être assuré du  
 Dées, avons dressé le présent Acte, que  
 les déclarants ont signé avec nous, après  
 lecture faite.

Richard  
Indignaire Maurice

N. 9.  
 Acte de Naissance  
 de Louise Félicité  
Leduc  
 7 Août.

Pau nul huit cent soixante trois,  
 le huitième jour de l'année du mois de Juin, par  
 devant nous Notaires Délégués, et nous en  
 l'office public de l'Etat civil de la Commune  
 de Guilbardou, est comparu Charles  
Leduc, âgé de trente quatre ans, Mauourier, demeurant  
 à Guilbardou, lequel nous a déclaré qu'il est  
 à neuf heures du soir, il lui est né en son  
 domicile une enfant, qu'il nous présente,  
 et que nous reconnaissons être de sexe féminin,  
 et a déclaré qu'il a donné les Prénoms de  
Louise Félicité; laquelle enfant il a eu de son  
 légitime mariage, avec Augustine Suzanne  
Deslandes âgée de trente trois ans, sans  
 Profession, demeurant au même Guilbardou, avec  
 son mari; Lesdites présentation et déclaration



ont été  
Jean Baptiste  
 Soixante Cinq  
 en Jean Baptiste  
 trente Cinq ans,  
 Mineur majeur demeurant à Guilbardou, en  
 l'état de Propriétaire du Déclarant, lesquels ont  
 l'exception de leur de l'enfant comparant et déclaré  
 signé avec nous le présent acte après lecture faite;  
 Ledit père de l'enfant, comparant, nous ayant déclaré  
 ne pas être signés. Leclerc  
M. Deslandes Maurice

N. 10.  
 Acte de Naissance  
 de Alfred Alexandre  
Bellenent  
 11 Septembre.

Maria à Paris (10<sup>e</sup>  
 arrondissement) le 11 Septembre  
 1918, avec Maria Camille Delcourt  
 le huit Septembre mil  
 neuf cent dix huit  
 le Grand

Pau nul huit cent soixante trois le  
 onze Septembre, Cinq heures du soir, par devant  
 nous Notaires Délégués, adjoints au Notaire  
 de l'office public de l'Etat civil de la Commune de  
Guilbardou, par Armande Du Maine, est comparu  
Alexandre, Bellenent, âgé de trente Cinq ans,  
Mauourier, demeurant à Guilbardou; lequel nous  
 a déclaré que ce jour huit à neuf heures du matin,  
 il lui est né en son domicile un enfant qu'il  
 nous présente, et que nous reconnaissons être  
 de sexe masculin, et auquel il a donné les  
 Prénoms de Alfred Alexandre; lequel enfant  
 lui a eu de son légitime mariage, avec Stabelle  
Armande Debraupuis, âgée de vingt huit ans  
 de son mari, sans Profession, demeurant à Guilbardou  
 avec son mari; Lesdites présentation et déclaration  
 nous ont été faites en présence de Alfred Désire  
Rain, âgé de trente un ans, Mauourier,  
 et Alexandre Dominique Buzette, âgé de



vingt-trois ans, aussi Nominés sous Deux  
 Noms & majeurs demeurant à Grilbardou  
 son proche Voisin du Declarant; Lesquels  
 ont ainsi que le père de l'enfant Comparant  
 en Declarant, Signé avec nous le présent  
 acte de Naissance, après Lecture faite.

A Bettouens et J. Phylotte  
 Alfred Besse Nain  
 Maurice

N<sup>o</sup> 11

Acte de  
 Naissance  
 de  
 René Abel  
 Gros.

29 Septembre

Qu'au mil huit cent soixante trois, le  
 trente Septembre, onze heures du Matin, par devant  
 nous Notaire Public, à Grilbardou, en l'état civil de la Commune de Grilbardou;  
 en Comparant Julien Gros, âgé de trente Cinq  
 ans, Berger, demeurant à Grilbardou; lequel  
 nous a déclaré qu'il est le père de l'enfant  
 dont il est en son domicile un enfant, qu'il  
 nous présente, et que nous reconnaissons être  
 du sexe masculin, en lequel il a donné  
 des Prénoms de René Abel lequel  
 enfant il a eue en son légitime mariage, avec  
 l'édicte Genevieve Courtès, âgée de trente  
 quatre ans, sans Profession, demeurant au  
 Grilbardou, avec ses mari; Lesdites présentations  
 et Déclarations nous ont été faites en présence de  
 Auguste Victor Garraigue, âgé de trente  
 Cinq ans, Bourgeois, et Christian Paul  
 Cultivateur, sous Deux témoins majeurs demeurant  
 à Grilbardou, et proches Voisins du



N<sup>o</sup> 12

Acte de  
 Décès  
 de  
 Marie Louise  
 Augustine Marie  
 Pinard.

7 Octobre

Declarant, Lesquels ont ainsi  
 que le père de l'enfant Comparant  
 et Declarant Signé avec nous le  
 présent acte de Naissance, après  
 Lecture faite.



A J. Phylotte  
 Alfred Besse Nain  
 Maurice

Qu'au mil huit cent soixante trois, le

sept Octobre, onze heures du Matin, par devant nous  
 Notaire Public, à Grilbardou, en l'état civil de la Commune de Grilbardou; sou  
 Comparant Félix Augustin Ricard, âgé de Cinquant  
 Sept ans, Charretier, et François Alexandre Pincard,  
 âgé de quarante trois ans, Quittelier, tous Deux témoins  
 majeurs demeurant à Grilbardou; Le premier père nourricier  
 et le second proche Voisin de la Defunte et après en avoir  
 reconnu l'identité nous a déclaré que Marie Louise Augustine  
 Marie Pinard, âgée de seize ans, sans Profession,  
 née à Paris, rue Jussart, nommée dix huit ans, en mourant  
 à Grilbardou; fille de son défunt Noël Pinard,  
 âgé de trente deux ans, et de Victoire Josephine  
 Delaplanche, âgée de vingt six ans, tous Deux Domiciliés,  
 demeurant à Paris rue Jussart, nommée dix huit  
 ans, décédée au Grilbardou au domicile du sieur Felix  
 Augustin Ricard, premier témoin et après nous avoir affirmé  
 à une heure du Matin; et après nous être affirmé  
 par Decès, nous dressé le présent acte, qu'ils Declarants  
 ont Signé avec nous, après Lecture faite.

F. Pincard

Maurice

A. Besse Nain

N<sup>o</sup> 13.

Acte De  
Décès  
De  
Jean Baptiste  
Rivain

13 Octobre.

Jean mil huit cent soixante trois, le  
treize Octobre, huit heures du Matin; par devant  
nous Adolphe Dedignieux, Maire et officier public  
de l'Etat civil de la Commune de Grilbarou, sont comparus Alfred Desire  
Rivain, age de trent, un ans, Nantais, et  
Julie Germaine Cochon, age de quarant neuf  
ans, Nantaise, les deux derniers majeurs  
demeurant a Grilbarou; de premier fils, en le  
second proche voisin du Defunt et, apres  
nomme; Lesquels nous ont Declare que Jean  
Baptiste Rivain, age de soixante trois ans,  
Epoux de Marie Victoire Paudescal, ne a  
Parsay, demeurant de Veau, demeurant a Grilbarou;  
fils de Defunt Jean Baptiste Rivain, et de  
Marie Marguerite Moreau, et epoux de  
Catherine Antoinette Paroiz, agee de  
Cinquant huit ans, sans Profession, demeurant  
a Grilbarou avec son mari; est decede au  
même lieu, en son domicile, hier, a cinq  
heures du soir; et apres nous être assurés  
du Decès dudit Defunt par le present acte,  
que les Declarants ont signe avec nous, apres  
lecture fait.

Collé

(Signature)

Jean mil huit cent soixante trois, le  
treize Octobre, quatre heures du soir; par devant  
nous Adolphe Dedignieux, Maire et officier public  
de l'Etat civil de la Commune de Grilbarou;

N<sup>o</sup> 14.



Acte de  
Naissance

Comme Pappot  
Pruvicin.

13 Octobre.



est compare  
Forcuis, age de  
Guillaume Thabit,  
Grilbarou; lequel  
que ce jour huit  
lui est né en son domicile en l'engagement qu'il  
nous presenté, et nous recommandation, et  
en son domicile, et auquel il a donne  
les parents de l'enfant, et lequel il a donne  
de l'enfant de l'enfant de l'enfant de l'enfant,  
avec Cécile Victoire Paudescal, agee de  
de vingt ans, Couturiere, demeurant a  
Grilbarou avec son mari; Lesquels  
presentation et Declaration nous ont été  
faites en presence de Michel Adolphe  
Pappot Pruvin, age de cinquante six  
ans, Guillaume Thabit, et Francois Alexandre  
Paudescal age de quarant trois ans, Justitiers,  
sans Famille, tous deux majeurs demeurant a Grilbarou,  
le premier pere, et le second beau pere du  
Declarant; Lequels ont ainsi que le pere  
de l'enfant comparant et Declarant, signe  
avec nous le present acte, apres lecture fait.

(Signature)

(Signature)

Jean mil huit cent soixante trois le  
neuf Novembre, huit heures du Matin; par devant  
nous Adolphe Dedignieux, Maire et officier public  
de l'Etat civil de la Commune de Grilbarou;

N<sup>o</sup> 15.

Acte de  
Naissance  
de  
Julie Arthut  
Naurice.

8 Novembre.

est Comparu Louis Ferdinand Naurice, âgé de  
quarante deux ans, Cultivateur, demeurant à  
Cribbardon, lequel nous a déclaré qu'il voit à onze  
heures du soir, il lui est né en son domicile un  
enfant que'il nous présente, en que nous reconnaissons  
être un sexe Masculin, en auquel il a donné  
les Prénoms de Julie Arthut, lequel enfant  
il a eu de son légitime Mariage, avec femme  
Julie Desjardis, âgée de trente deux ans,  
Même Profession que son mari, demeurant avec  
lui à Cribbardon; Lesdites présentation en  
Déclaration nous ont été faites en présence de  
Michel Adolphe Prosper Courcier, âgé de  
Cinquante six ans, en Jules Arthut Courcier,  
âgé de vingt cinq ans, tous deux Cultivateurs  
à habits, demeurant à Cribbardon, témoins majeurs,  
en proches voisins du déclarant; desquels nous  
avons que le Père de l'enfant Comparant a déclaré  
signé avec nous le présent acte de Naissance,  
après lecture faite.

*Arthut Naurice*  
*Arthut Naurice*

N<sup>o</sup> 16.  
Acte de  
Naissance  
de  
Serthe Maria  
Romain

14 Novembre.

Est un bien cent soixante trois, le  
quatre Novembre, à midi, par devant nous Adolphe  
Desjardis, Maire en officier public de l'état  
civil de la Commune de Cribbardon, est Comparu  
Arthut Arthut, Romain, âgé de vingt neuf ans  
Marchand Bouchoir, demeurant à Cribbardon, lequel  
nous a déclaré qu'il voit à trois heures du matin,



N<sup>o</sup> 17.  
Acte de  
Naissance  
de  
Marie Adélaïde  
Roudant.

19 Novembre.

il lui est né en  
une enfant qu'il  
que nous reconnaissons  
femelle, et à laquelle  
Prénoms de Serthe Maria, laquelle  
enfant il a eu de son légitime Mariage, avec  
Sophie Lucie Roudant, âgée de vingt trois  
ans, sans Profession, demeurant à Cribbardon  
avec son mari; Lesdites présentation en Déclaration  
nous ont été faites en présence de Simon  
Arthut Romain, âgé de vingt deux ans,  
Cultivateur, frère du déclarant et Arthut  
Courcier Desjardis, âgé de trente trois ans,  
Marchand, proches voisins, en déclarant, tous  
deux témoins majeurs demeurant à Cribbardon;  
desquels nous avons que le Père de l'enfant Comparant  
a déclaré, signé avec nous le présent acte  
de Naissance, après lecture faite.

*Arthut Romain*  
*Arthut Romain*

Est un bien cent soixante trois, le  
vingt Novembre, neuf heures du matin; par devant  
nous Adolphe Desjardis, Maire en officier public  
de l'état civil de la Commune de Cribbardon,  
est Comparu Jean Nicolas Roudant, âgé de  
quarante deux ans, Marchand, et Jean Baptiste  
Roudant, âgé de trente deux ans, en fils Marchand,

Nous deux témoins majeurs demeurant à Trilbardou,  
 Le premier père, et le second oncle paternel de la  
 Déespouse ci après nommée; Desquels nous ont  
 déclaré que Marie Melaine Boudant,  
 âgée de seize ans et demi, sans Profession, née  
 et demeurant à Trilbardou, fille de Jean Nicolas  
 Boudant, premier ténor ci dessus nommé, et de  
 Dénatrine Eugénie Boudant, sans Profession,  
 âgée de Neuf et sept ans, demeurant à Trilbardou  
 avec son mari, est née et au même lieu au  
 domicile de ses père et mère, soit à une  
 heure ou sur; En après nous être assemblée  
 Décès, avons dressé le présent acte que le  
 second témoin a voulu signer avec nous  
 après lecture faite. De premier témoin père de  
 La Déespouse nous a déclaré ne savoir signer.

En témoin  
 J. B. Boudant

N<sup>o</sup> 18.

Acte de  
 Mariage

Claude Courdavaux  
 et  
 Adelphe Julienne  
 Martin

28 Novembre.

En l'année mil huit cent soixante trois,  
 Le Samedi vingt huit Novembre, Dix heures  
 du Matin; J'ai devant moi Adelphe  
 Déespouse, Néé de la Commune de  
 Trilbardou et officier public de l'Etat civil,  
 dont Comparses publiquement dans le Mariage  
 Commune, Claude Courdavaux, âgé de  
 vingt deux ans et demi, Charretier, né à  
 Valenciennes, Canton de Corbigny, Arrondissement  
 de Chamey, Département de la Meuse,  
 demeurant à Trilbardou; fils majeur



de Dominique  
 Boudant, âgé de  
 cinquante ans, Propriétaire  
 demeurant à Trilbardou, Commune  
 de Valenciennes, Canton de Corbigny, Arrondissement  
 de Chamey (Meuse), et consentant au présent  
 Mariage ainsi qu'il résulte d'un acte en  
 brevet, fait et passé à Lormes en l'étude  
 et par devant Maître Bazenet et son collègue  
 Notaires à Lormes (Meuse) en date du  
 huit Octobre mil huit cent soixante trois,  
 enregistré et légalisé, qui nous a été produit  
 et que nous avons sous les yeux; lequel  
 après avoir été paraphé par nous et  
 la partie procédante, a été enregistré  
 au présent acte, en ce que de Déespouse Madeline  
 Judas Déespouse, à Lormes, Commune de  
 Valenciennes, le vingt sept Août mil huit  
 cent quarante quatre d'une part  
 Et Adelphe Julienne Martin, âgé de  
 vingt ans et demi, Journalier, né  
 et demeurant à Trilbardou; fils majeur  
 de défunt Louis Martin, décédé à Trilbardou  
 le sept Novembre mil huit cent soixante un,  
 et de Joséphine Virginie Gourard, âgée  
 de cinquante deux ans, Journalière demeurant  
 aussi à Trilbardou; laquelle ici présente  
 en personne nous a déclaré consentir au  
 présent Mariage d'autre part. De tout  
 est ci dessus constaté ainsi qu'il résulte des  
 actes de Mariages de L'epoux et de l'épouse

ainsi que les actes de Déclaration de la mort  
de l'époux, et du père de l'épouse, qui nous  
ont été produits, et que nous avons sous les  
yeux; lesquels après avoir été paraphés  
par nous, et par les parties produisantes,  
restent annexés au présent acte.

D'après la loi du dix juillet mil huit  
cent cinquante, Nous avons interpellé les deux  
futurs époux, ainsi que le personnel présent  
autorisant le présent Mariage, à nous déclarer  
s'il avait été fait entre eux un Contrat de  
Mariage; lesquels ont eu un Contrat de  
Mariage; lequel nous ont attesté qu'il  
n'en avait pas été fait. Lesquels nous  
avons requis de procéder à la célébration du  
Mariage projeté entre eux, en tout les  
Publications qui ont été faites en notre Mairie  
des Dimanches Vingt Cinq Octobre dernier,  
Le premier Novembre présent mois, jour de la  
de Noël, et aussi en celle de Noël, dernier  
des Dimanches Vingt et un Novembre  
courant, d'après un Certificat délivré par  
Monsieur de Maure de Valenciennes, en date  
du dix Sept Novembre courant, et legalisé,  
lequel après avoir été paraphé par nous  
et par la partie produisante, restera  
annexé au présent acte. Duquel  
certificat nous Mariage ne nous ayant été  
délivré, faisant Oïse à leur requête;  
après avoir donné lecture de toutes les pièces  
ci dessus mentionnées, ainsi que du Chapitre  
six, du Code Civil relatif au Mariage, avons  
dénoué au futur époux et à la future épouse,  
s'ils voulaient, de prendre pour mari et pour

11  
femme, chacun d'eux ayant répondu séparément  
et affirmativement, après lequel au nom de  
la loi, que le futur Claude Courdamaux,  
en la Demoiselle Adèlephine Julienne Mearin,  
étaient unis en Mariage. De quoi avons  
dressé note sur le Champ, en présence  
de Jean Pierre Mearin, âgé de cinquante  
neuf ans, Cultivateur, et Félix Augustin Régnier  
âgé de cinquante sept ans Charretier, tous  
deux nés par acte de Lepoux; de Louis  
Julien Mearin âgé de vingt sept ans,  
Manouvrier, et Jules Mearin, âgé de  
vingt six ans, Soldat en congé temporaire,  
tous deux frères de l'époux, et tous  
quatre habitants gajeux demourant à  
Orillardon, lesquels ont ainsi que les  
parties Contractantes, signé avec nous le  
présent acte, après lecture faite, et après  
l'époux, la mère de l'épouse, et la sœur Jules  
Mearin quatrième témoin, ci dessus nommé, qui  
nous ont déclaré que dessus signés,  
Julienne et Marie

N. G. de Mearin  
et Louis Mearin

N° 19.

Acte de  
Naissance

Jules Alexandre  
Métayer.

30 Novembre

12  
Par mil huit cent soixante trois, Le  
premier Décembre, quatre heures du soir; par  
devant nous Adolphe Delagrèze, Maire  
en office public de la Ville et Cité de la Commune  
de Trillarton, est comparu Joseph Julien  
Métayer, âgé de trente sept ans, Manouvrier,  
demeurant à Orillardon, lequel nous a déclaré  
qu'il est né le premier Novembre, à deux heures du

Son, illui est né en son domicile en l'enfant  
qu'il nous présente, et qui nous reconnait pour  
être sa femme Madame, et auquel il a  
nommé Les Dames De Jules Alexandre,  
auquel enfant il a eu de son mariage, mariage,  
avec Mlle Augustine Serret, âgée de  
vingt-trois ans, sans profession, demeurant  
à Chilbardou avec son mari, lesdites  
présentation en déclaration, nous ont été faites  
en présence de Monsieur Clément, âgé  
de vingt quatre ans, domestique, et Monsieur  
Adrien Cagnant, âgé de trente trois ans,  
jardiner, tous deux témoins majeurs demeurant  
à Chilbardou en proches voisins du déclarant  
desquels ont signé avec nous le présent acte  
après lecture faite de l'exposition en pare  
dudit enfant, comparant en déclarant qui  
nous a déclaré ne savoir signer.

M. Serret gagnant M. Clément

**Par** nous, notaire soussigné, le  
dix-neuf de ce mois de Décembre, quatre heures de soir,  
par devant nous, Dominique Delavignier, Juge de  
la Commune de Chilbardou, et officier public de  
ce lieu, ainsi que Comparses publiquement  
à Chilbardou Commune, et Monsieur Clément  
M. Waller, âgé de vingt deux ans en deux, demeurant  
à Spoy, Canton de Paudeau, Département  
de L'Orne, demeurant à Chichey, rue Landry,  
Nommé Archevêque, Canton de Neuvilly,  
Arrondissement de Jain Denis, Département

N. 20.

Acte De  
Mariage  
De  
Antoine Auguste  
Waller,  
et  
Maximilienne Olive  
Carbormier.

19 Décembre

De Le Seine, fils majeur de Désiré  
Antoine Waller, décédé à Chichey, le  
dix-neuf de ce mois de Décembre, quatre heures de soir, es-  
sant Mlle Antoinette Olive, âgée de quarant deux  
ans, Cultivatrice, demeurant au dit Chichey,  
Laquelle ici présente en personne, nous a déclaré  
Consentir au présent mariage de son mari  
de Monsieur Clément Olive, Cultivatrice,  
âgé de vingt deux ans trois mois, Népoux de  
Monsieur Clément, né à Chilbardou, Canton de  
Chilbardou sur Germe, Département de L'Orne,  
demeurant à Chilbardou, fille majeure de  
Maximilien Alexandre Olive, Cultivatrice, âgé de  
vingt deux ans, demeurant en de de de  
Antoinette Olive, âgée de quarant cinq ans,  
sans profession, demeurant ensemble au dit Chilbardou  
desquels nous ici présents en personne, nous  
ont déclaré Consentir au présent mariage d'au-  
tre part. Le tout est ci-dessus constaté ainsi qu'il  
résulte des actes de Naissances de L'Orne  
en de L'Orne, ainsi que d'acte de L'Orne  
en de L'Orne, qui nous ont été produits, es-  
tant nous venus sous les yeux; Lesquels après  
avoir été paraphés par nous, et par les parties  
présentes, resteront annexés au présent acte.  
Il a été à l'instant reconnu par toutes les parties  
Contractantes que tout son acte de de de de  
en de L'Orne sur son acte de de de, le  
Prenant de de, et à la mère de de de, le  
Prenant de de, ce qui nous est attesté  
par toutes les parties, et qui nous mentionneront  
au présent acte en vertu de de de de

D'Etat, en date du treize Mars, mil huit cent trois.  
D'après la loi du dix juillet mil huit cent cinquante,  
nous avons interpellé les deux futurs époux, ainsi  
que les personnes présentes autorisant le présent  
Mariage, à nous déclarer s'il avait été fait  
entre eux un Contrat de Mariage, desquels nous  
aurions attesté qu'il n'en aurait pas été fait.  
Desquels nous ont légué la procédure à la  
Célébration du Mariage projeté entre eux, et  
dans les Publications ont été faites en notre Mariage  
Savoir, les Dimanches huit et quinze Novembre  
dernier, à l'heure de Midi; et aussi en la Mariage  
de Cligny, savoir les Dimanches vingt deux et  
vingt neuf Novembre susdits derniers, à l'heure de  
Midi; & après un Certificat délivré par nous le  
troisième au Mois de Cligny, en date du Ouz  
Décembre courant, et déposé; lequel après avoir  
été aussi paraphé par nous, et par la partie produisant  
testes annexés au présent acte. Et aucun  
opposition au dit Mariage ne nous ayant été déposé,  
Ayant émis à leur requête, après avoir donné  
lecture de toutes les pièces & de nos mentions,  
ainsi que du Chapitre dix du Code Civil relatif  
au Mariage; avons demandé au futur époux, en  
la présence de son épouse s'ils voulaient se prendre pour  
Mari & pour femme; lesquels deux ayant répondu  
Séparément les affirmativement, avons déclaré  
au nom de la loi que le sieur Hippolyte  
Auguste Walter, et la demoiselle Marie Thérèse  
Olympe Carbouret, étaient unis en Mariage.  
Et ainsi avons dressé cet acte sur le Champ, en  
présence de Georges Walter, âgé de cinquante  
six ans, Citoyen de Cligny, demeurant

Paris Boulevard Belleville Normier, trente  
cinq, et le paternal de Lépoux, de Hippolyte  
Foumety, âgé de vingt deux ans Appréhens  
sur les lieux de Cligny, rue Lancy  
Normier quatre, beau frère de Lépoux; de  
Elie Henry, âgé de vingt six ans, demeurant  
beau frère de Lépoux, de Cligny, Cellier  
âgé de vingt deux ans, demeurant, ainsi, et  
notre parent de Lépoux, tous deux demeurant  
à Cligny, et les quatre témoins majeurs  
susdits ont ainsi que les parties contractantes  
Signé avec nous le présent acte, après  
lecture faite.

M. O. Carbouret  
A. Co miller Not Walter  
Emeric Louisy frere Frutter  
Walter  
M. O. Carbouret  
A. Co miller Not Walter  
Emeric Louisy frere Frutter  
Walter

Extrait des Registres de  
l'Etat civil de la Mairie de Meaux.

En mil huit cent trois le  
Le Samedi vingt six du Mois de Décembre  
à l'heure de Midi; Lesdits nous Louis  
Geoffroy second adjoint au Maire de la ville  
de Meaux, faisant les fonctions d'officier  
public de l'Etat civil, par délégation.

N<sup>o</sup> 21.  
Acte de Noces  
de  
Alphonse  
Métayer.  
26 Décembre

Sont comparus François Hubert Genisson,  
âge de quatrevingt quatre ans, sans Profession,  
en francs, Drouot, âgé de soixante six ans,  
Employé, demeurant tous deux à Neauv,  
Lesquels nous ont déclaré que Claude hui  
à leur heures du Matin, Alphonse Metayer,  
âge de luy quatre ans, Manouvrier, né en  
Domicile à Crilbardou (Senelet Marie)  
Celibataire, fils de Pierre Metayer, ex de  
Suzanne Chiquetme Créaux, sa femme,  
lont décidé à l'hospice de cette ville, en  
nous nous sommes assuré de ce décès.  
Les après lecture de ce que dessus, les  
Comparants ont signé avec nous.

Signé Genisson, Drouot et Geoffroy.  
Pour extrait conforme délivré sur papier libre,  
pour servir à sa transcription sur les  
Registres de l'Etat civil du Couvrent  
de l'Église, conformément à l'article 80  
et 82 du Code Civil.

Neauv le vingt huit Décembre,  
mil huit cent soixante trois.

L'adjoint délégué  
Signé M. Berliand.

Nu par nous sous Dret  
à Neauv le 30 Décembre 1863,  
Pour la validation de la signature de  
M. Berliand, adjoint au maire de Neauv.

Signé Locré.  
Pour transcription conforme à l'expédition  
Le Maire de Crilbardou

Le Maire de Crilbardou  
P. de Signieux

13  
Clot et article Le Président Régulier par  
Nous Maire de la Commune de Crilbardou  
Soussigné, Claude hui vent un Décembre,  
mil huit cent soixante trois.

P. de Signieux

exp. n. 110

# Table Alphabétique des Actes Contenus au Présent Registre.

N <sup>o</sup> . Ord.	N <sup>o</sup> . du Reg.	Nom et Prénom	Date	
			Des Actes	Des Mortuaires et Enterrements.
<b>Naissances.</b>				
1.	10.	Bettenand Alfred Alexandre	11 juin	11 juin
2.	2.	Bonhomme Philib. Sidore	2 <sup>e</sup> février	24 février
3.	4.	Chardon Jules Honoré	19 Mai	19 Mai
4.	14	Faurcin Edmond Prosper	13 juin	13 juin
5.	11	Gros René Abel	30 juin	29 juin
6.	9.	Leduc Louise Jérémie	8 Juin	7 Juin
7.	10	Naurice Jules Arthur	9 juin	18 juin
8.	19	Metayer Jules Alexandre	1 <sup>e</sup> juil.	20 juin
9.	16	Raim Berthe Maria	11 juin	14 juin
10.	6.	Réaume Jules	12 Juin	12 Juin

## Mariages

1.	18	Courdaroux Claude, es-		
		Marin Adolphine Julienne	28 juin	28 juin
2.	20.	Walter Antoine Auguste, es-		
		Carolinne Maximilienne Olympé	19 juil.	19 juil.

N <sup>o</sup> . Ord.	N <sup>o</sup> . du Reg.	Nom et Prénom	Date	
			Des Actes	Des Mortuaires et Enterrements.
<b>Décès</b>				
1.	5.	Chardon Jules Honoré	20 mai	20 Mai
2.	17.	Creux Catherine Genevieve Suzanne	16 Janvier	16 Janvier
3.	19.	Boudant Marie Melaine	20 juin	19 juin
4.	21	Metayer Alphoude	26 juil.	26 juil.
5.	7.	Tasche Laure Julie	24 Juin	24 Juin
6.	42	Sinaud Marie Louise Augustine Elise	7 juil.	7 juil.
7.	13.	Raim Jean Baptiste	13 juil.	12 juil.
8.	8.	Réaume Jules	12 Juillet	11 Juillet
9.	3.	Girler Jean Paschal	1 Avril	11 Avril

## Récapitulation.

Naissances	10.
Mariages	2
Décès	9

Total 21 Actes.

Certifié Sincère et Vraitable par nous